

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de SERMAISES

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisation environnementale, de permis de construire et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société **CHRYSO** a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique unique et pendant toute sa durée**, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Sermaises, le 22 août 2022

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



**Pour le Maire Absent,
L'Adjointe**

C. AUVRAY

La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.